

Compte rendu de réunion n°07 du 13 septembre 2022- Comité de suivi

Auteur : CAUE86

Objet de la réunion :

- Préparation comité scientifique et technique et COPIL

Le présent compte-rendu sera considéré comme approuvé s'il n'a fait l'objet d'aucune réclamation écrite adressée au CAUE 86 dans un délai de 48 h.

NOM	Coordonnées	Présent	Excusé	Diff. CR
MAITRE D'OUVRAGE	Conseil départemental de la Vienne			@
Mme Bénédicte Normand DAEE	bnormand@departement86.fr		X	
Mme Julia Belaunde	jbelaunde@departement86.fr	X@		
MAITRISE D'ŒUVRE	francois.bonneaud@free.fr			@
M. François Bonneaud	Mandataire	X		
Mme Hélène Sirieys				
Mme Monique Chauvin		X@		
M. Pascal Chevallier		X@		
M. Stéphane Bertin		X@		
AUTRES PARTICIPANTS				
M. Patrick Guédon – CEN NA	p.guedon@cen-na.org	X		@
Mme Sirot-Devineau Conseil régional NA	anne-francoise.sirot-devineau@nouvelle-aquitaine.fr		X	@
Mme Françoise Gaillard DREAL – paysagiste conseil	gaillardfse@gmail.com	X@		@
M. Alain De Nayer DREAL	alain.de-nayer@developpement-durable.gouv.fr	X@		@
M. Fabrice Pagnucco DDT M. Clément Briandet Paysagiste conseil	fabricepagnucco@vienne.gouv.fr	X@		@
M Romain Naudin				
CAUE86	contact@caue86.fr			@
Frédéric Lerond			X	
Sophie Aubégny		X		

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Décisions prises	A faire par...	Date de réalisation ou suivi
<p>❑ Calage du calendrier</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fin phase 1 : décembre 2022 Il y aura un décalage pour les entités urbaines mais le calendrier global reste le même. Les dynamiques et enjeux seront traités l'an prochain. <p>❑ Réalisation d'un livre-guide Suite à la production d'une maquette, à partir d'une entité paysagère d'un autre atlas, une rencontre entre l'éditeur et le MOe a eu lieu en septembre. La maquette réalisée ne donne pas satisfaction : mise en page manque de relief et l'ensemble ne fait référence à un livre guide tel qu'envisagé depuis le lancement, les informations ne sont pas suffisamment mises en valeur. Pour rappel l'objectif principal de la publication est de sensibiliser le grand public aux paysages de la Vienne et à leur évolution, en mettant à disposition un outil de transmission synthétique, bien que non exhaustif. Il s'agit de développer la curiosité et de traduire les résultats de la manière la plus accessible possible. Il y aura environ 12 pages par entité paysagère. Une nouvelle maquette sera réalisée avec une entité paysagère de l'atlas des paysages de la Vienne pour la mi-octobre. Mme Chauvin fera un retour à M. Naudin sur la qualité éditoriale attendue. Il est notamment proposé une rubrique « le saviez-vous ? » Les définitions peuvent également animer la mise en page. Le MOe va regarder une liste de mots potentiels. La maquette va être envoyée aux membres du comité de suivi.</p> <p>❑ Mise en place du site internet Accès au site : https://atlas-de-paysages.lavienne86.fr.stratis.pro/ Identifiant à l'entrée : stratis Mot de passe : production Septembre/octobre : version améliorée du site. Accès au backoffice pour les auteurs. Sur page d'accueil : dernières parutions + date dernière modification. La question du niveau de définition des illustrations reste posée (basse définition de base et passage en haute définition si on clique dessus). Un devis a été réalisé pour cette adaptation : le coût est de</p>	<p>MOe/ Gestes Ed.</p> <p>MOe</p> <p>CAUE</p> <p>MOe/ CD86</p>	

<p>10 000€ ; donc pas d'actualité pour l'instant. M. Chevallier refera un point avec Mme Lamoureux-Chauvin sur cette question. La MOe va se former à TYPO3.</p> <p>□ Validation des contenus 1^{er} niveau de validation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sur les contenus mis en ligne sur le site. Il est décidé la mise en place d'un comité de relecture, puisque c'est à partir de ces textes que le livre-guide sera constitué. CD86 : vision globale, sujets sensibles, contexte local Un référent par entité qui centralise les remarques des autres. Pour les premières entités : Plaine de Neuville : CAUE 86 Montmorillonnais : CEN NA La DDT et la DREAL assureront également la relecture de certaines entités 	MOe	
<p>2^o niveau de relecture : validation du plan guide</p> <p>□ Entités paysagères Il n'y a pas de paysages tranchés, il s'agit plus de transitions longues.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- La plaine Neuville est une des plus faciles à délimiter 2- Le bocage du montmorillonnais 3- Les vallées 4- Question de la frange ouest <p>Un débat a lieu sur la question de la dénomination :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le CAUE exprime des doutes sur la dénomination du plateau du haut Poitou, par exemple. Les élus doivent avoir leur mot à dire sur ce point - Le CEN NA rappelle que l'entrée naturaliste avait été choisie précédemment car plus consensuelle - Le CD86 souligne l'importance de la dénomination et de son appropriation. Il s'agit d'avoir un retour des élus en gardant à l'esprit l'échelle départementale. - La DDT souhaite également faire un retour plus construit sur les dénominations. 	MOe	
<p>Il est proposé d'envoyer à l'issue de la réunion le document présenté par la MOe avec les propositions afin d'y travailler. La MOe recalera les limites qui resteront amples.</p>	CAUE	

<p>□ Autres points abordés</p> <p>Rencontre des acteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le CD86 rappelle que les enjeux intéressent vivement les élus, notamment les territoires les plus exposés. Il est important de ne pas se retreindre lors des rencontres. - La DREAL fait part du travail « bocage de demain » en cours à Lathus St Rémy, ainsi que de l'avancée du plan paysage de la Communauté de communes Vienne et Gartempe <p>Le CD86 rappelle que la facturation devra avoir lieu en décembre, pour des questions de report budgétaire.</p> <p style="text-align: center;">PROCHAINES REUNIONS Lundi 17 octobre 2022 à 14 h Travail de synthèse sur les dénominations Lundi 21 novembre 2022 à 10 h</p>	MOe	
---	------------	--